

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales régissent le contrat d'abonnement et l'accès aux services, installations et produits offerts par le Golf de Mormal. L'abonné, en souscrivant un abonnement ou en bénéficiant des services du golf, s'engage à respecter le règlement intérieur du golf. Le règlement intérieur est disponible à l'accueil et sur notre site internet : www.golfdemormal.com.

1. OBJET

Le présent contrat d'abonnement et les conditions générales de vente définissent les modalités d'accès aux parcours, installations et services du Golf de Mormal pour l'année civile 2025. Ces conditions s'appliquent à tous les abonnés, visiteurs et utilisateurs des installations, ainsi qu'aux services et produits fournis par le Golf de Mormal.

2. ABONNEMENTS A L'ANNEE

2.1 DURÉE

Le contrat est valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Un badge de sac de golf sera remis à la souscription et devra être apposé visiblement sur le sac de golf. La validité du badge et l'accès aux installations sont soumis à la régularité du paiement et au respect du règlement intérieur du golf.

Les abonnés ont accès aux parcours, au practice, au centre d'entraînement et aux services associés, dans le cadre des conditions de réservation et d'utilisation des installations définies.

2.2 PAIEMENTS MULTIPLES ET RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

Tout abonnement pour lequel le paiement est effectué en plusieurs versements doit être honoré dans son intégralité. Les abonnés qui optent pour un paiement mensuel seront automatiquement reconduits pour l'année suivante, sauf s'ils notifient expressément leur souhait de mettre fin à l'abonnement avant le 15 décembre 2025.

Si l'abonné souhaite résilier avant la reconduction automatique, il doit informer la direction du Golf de Mormal dans les délais stipulés par les conditions de l'abonnement.

2.3 RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat peut être résilié en cas de non-respect des clauses ou du règlement intérieur du Golf de Mormal, ou en cas de comportement inapproprié, conformément aux **mesures disciplinaires** spécifiées dans le règlement intérieur. Aucune compensation ou remboursement ne sera accordé. La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet dès la première présentation de celle-ci.

Aucun remboursement ou report d'abonnement n'est accordé en cas d'interruption pour raisons de santé ou personnelles. Les abonnés bénéficient d'une assurance individuelle « interruption d'abonnement » dans le cadre du réseau Golfy et doivent déclarer le sinistre sur <https://www.golfy.fr/sinistres/> dans les 10 jours suivant l'événement.

2.4 TRAITEMENT INFORMATIQUE DE VOS DONNÉES

Les données collectées dans le cadre de l'abonnement sont traitées par la SEGAM pour le fichier « clients abonnés ». Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, en écrivant à SA SEGAM, Golf de Mormal, 14 chemin d'Amfroipret, 59134 PREUX-AU-SART ou par mail à info@golfdemormal.com. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

3. DROIT D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS ET SERVICES

Pour accéder aux installations et services du Golf de Mormal, le joueur doit respecter les conditions du **Règlement Intérieur**, notamment en ce qui concerne la nécessité d'avoir payé le green-fee pour les non-membres ou d'être à jour de sa cotisation pour les membres. Le règlement intérieur détaille également les conditions d'accès à l'18 trous, au centre d'entraînement, ainsi que les services annexes tels que la location de matériel et de voiturettes.

4. MODIFICATION DU CONTRAT ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Golf de Mormal se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente, le **Règlement Intérieur**, ou les modalités d'abonnement à tout moment. Toute modification sera communiquée à l'abonné par courrier ou par email et prendra effet dès réception.

5. SERVICES ET PRODUITS SUPPLÉMENTAIRES

Le Golf de Mormal propose divers services et produits, y compris mais sans s'y limiter, la location de matériel, de voiturettes, des cours particuliers, et des événements spéciaux. Ces services sont soumis à des conditions spécifiques, dont le tarif peut être modifié en fonction des besoins et des disponibilités, et seront également régis par les règles du **Règlement Intérieur**.